

# La facturation électronique avec Chorus Pro

**Melun 22 novembre 2018**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

  
MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

1

L'obligation de dématérialisation

2

A savoir avant de démarrer Chorus Pro

3

Les avantages d'utiliser Chorus Pro

4

Les factures de travaux

5

Des outils pour vous accompagner

6

Démonstration



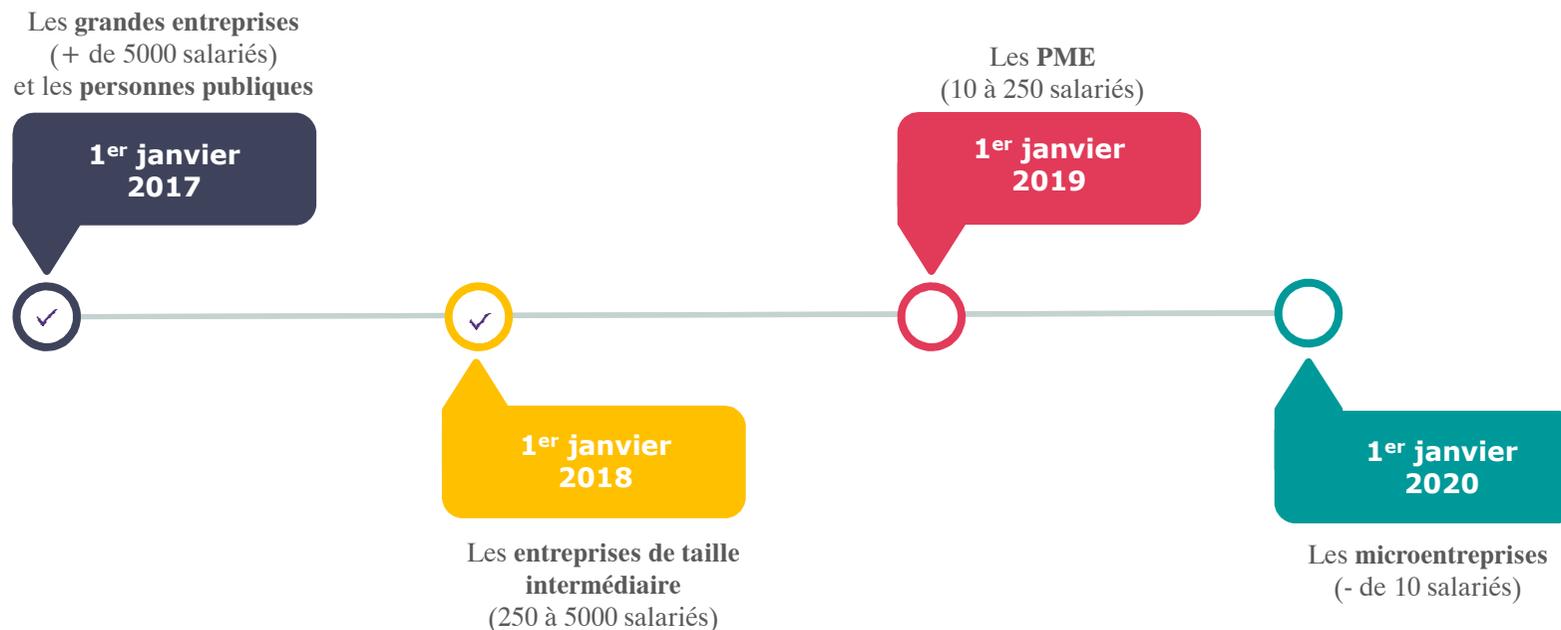


## 1. L'obligation de dématérialisation

# Le cadre réglementaire de Chorus Pro

## Ordonnance du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique

- ▶ **L'ordonnance du 26 juin 2014** relative au développement de la facturation électronique dispose que les factures adressées par les fournisseurs aux structures du secteur public doivent être dématérialisées.
- ▶ Pour les émetteurs de factures à destination du secteur public, le calendrier de mise en œuvre de cette obligation est progressif :



# L'outil Chorus Pro

## Le Portail unique de la facturation électronique



5

- ▶ Une solution mutualisée (**Chorus Pro**) permettant le dépôt, la réception et la transmission des factures électroniques est mise gratuitement à la disposition des fournisseurs. **Cet outil est le seul reconnu par la réglementation pour la transmission des factures dématérialisées.**

<https://chorus-pro.gouv.fr/>

The screenshot shows the Chorus Pro portal interface. At the top left is the Chorus Pro logo. To the right, there is a navigation bar with a button labeled 'Aide en ligne' and a user profile icon with the text 'Besoin d'aide ? Posez-moi vos questions' and a 'Demander' button. Below this is a blue banner with the text 'Bienvenue sur le PORTAIL CHORUS PRO'. The main content area contains a welcome message: 'Vous êtes une entreprise fournisseur de biens ou de services d'une entité publique française. A l'aide du portail Chorus Pro, vous pouvez lui adresser vos factures sous forme électronique plutôt que papier.' It then lists the portal's functionalities: 'Le portail Chorus Pro vous offre les fonctionnalités suivantes :' followed by two bullet points: '• Adresser vos factures dématérialisées à vos clients publics (par saisie manuelle ou dépôt de PDF/xml) ;' and '• Suivre l'avancement du traitement de vos factures dématérialisées.'

- ▶ Sa construction a été confiée à l'**AIFE** (Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat) qui assure l'urbanisation du Système d'Information Financière de l'Etat (**SIFE**).



<http://www.economie.gouv.fr/aife/agence-pour-linformatique-financiere-letat-0>

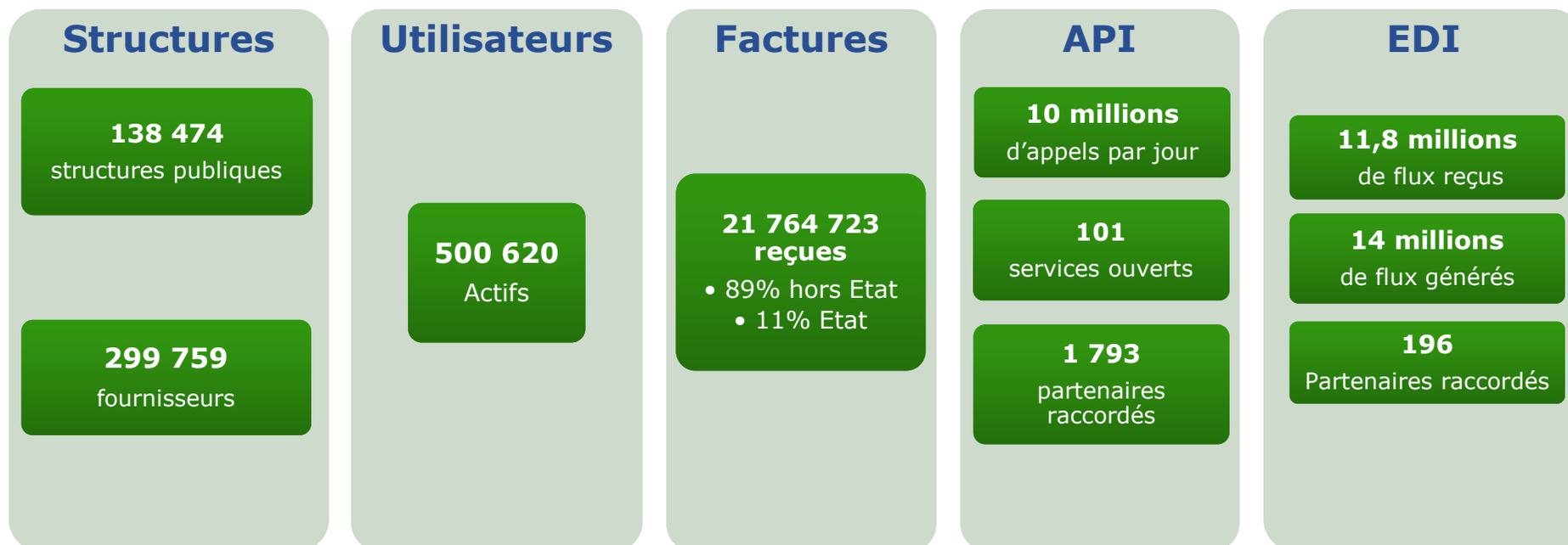
# Les indicateurs du déploiement

Chiffres clés – Depuis janvier 2018



6

Données en date du 05/11



	Nombre de structures	Dont ayant émis une facture en 2018	Factures Chorus Pro 2018 (hors intra sphère publique)	% nombre de structures	% / Factures 2018
<b>Entreprises dans Chorus Pro</b>	<b>299 759</b>	<b>184 544</b>	<b>19 614 431</b>		
Grandes entreprises	12 998	7 266	8 517 726	4%	43%
ETI	14 996	9 554	7 944 256	5%	41%
PME / TPE	104 813	58644	2 420 684	35%	12%
Non catégorisées	166 952	109 080	731 765	56%	4%



## 2. A savoir avant de démarrer dans Chorus Pro

# Les acteurs du projet : qui est concerné ?

- ▶ L'ordonnance s'applique à toutes les factures émises dans le cadre des contrats en cours d'exécution à la date d'entrée en vigueur de l'obligation ou conclus postérieurement. Les parties concernées sont :

## Acteurs émetteurs de facture

- Les titulaires de contrats,
- Les sous-traitants admis au paiement direct,
- Les EPN, collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Environ 1 115 000 fournisseurs de la sphère publique



Facturation

~ 100 millions de factures par an

## Acteurs récepteurs de facture

- L'Etat\*,
- Les établissements publics nationaux,
- Les collectivités territoriales et leurs groupements,
- Les établissements publics locaux.

Environ 96 000 entités

L'**annuaire des structures publiques réceptrices** de factures est disponible directement dans Chorus Pro.

Vous y retrouverez les références de vos clients publics (SIRET) ainsi que leurs attentes en termes de données obligatoires de facturation (*mention de codes services ou de numéros d'engagement juridique*)

\* L'Etat regroupe l'ensemble des ministères et des administrations déconcentrées qui en relèvent.

- ▶ La solution Chorus Pro permet d'échanger les documents suivants :
  - Les **factures simples**
  - Les **avoirs**
  - Les factures émises par un **cotraitant** ou un **sous-traitant**
  - Les « factures » de **marchés de travaux** (du projet d'acompte à l'état d'acompte validé ou au décompte général signé)
  
- ▶ Depuis décembre 2017, Chorus Pro permet également le dépôt de documents additionnels :
  - Les **mémoires de frais de justice** (*pour les prestataires de justice*)
  - Les **demandes de remboursement TIC/TICGN** (*pour les exploitants agricoles*)
  
- ▶ Depuis le 2 avril 2018, il est également possible de produire des **DUME** (Document Unique de Marché Européen) à partir de Chorus Pro. Cette fonctionnalité, accessible sans compte ni mot de passe, permet de produire des formulaires attestant de la capacité d'une entreprise à répondre à un marché public (équivalent des formulaires DC1 et DC2).

# Les mode d'accès

## Quels prérequis pour accéder à l'outil

- ▶ Le portail Chorus Pro est disponible à l'adresse : <https://chorus.pro.gouv.fr>
- ▶ Le service est disponible **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**, hors opérations ponctuelles de maintenance ou d'une impossibilité de fonctionnement résultant d'un cas de force majeure.
- ▶ Il est accessible sur le réseau Internet, à partir de tout type de terminal équipé des différents systèmes d'exploitation Windows 8 et supérieur, Mac OS (X 10.3 et supérieur), Android ou Linux
- ▶ Chorus Pro est compatible avec les navigateurs Internet Explorer, Chrome, Firefox et Safari. Ci-contre, la version minimum requise à l'utilisation de Chorus Pro.

Type de navigateur		Version minimum
Internet Explorer		11
Chrome		23
Firefox		17
Safari		5

# Mode d'utilisation de Chorus Pro

## Choisir son mode d'émission de factures

- ▶ Vous pouvez choisir entre trois modes de dépôt de factures dans Chorus Pro :



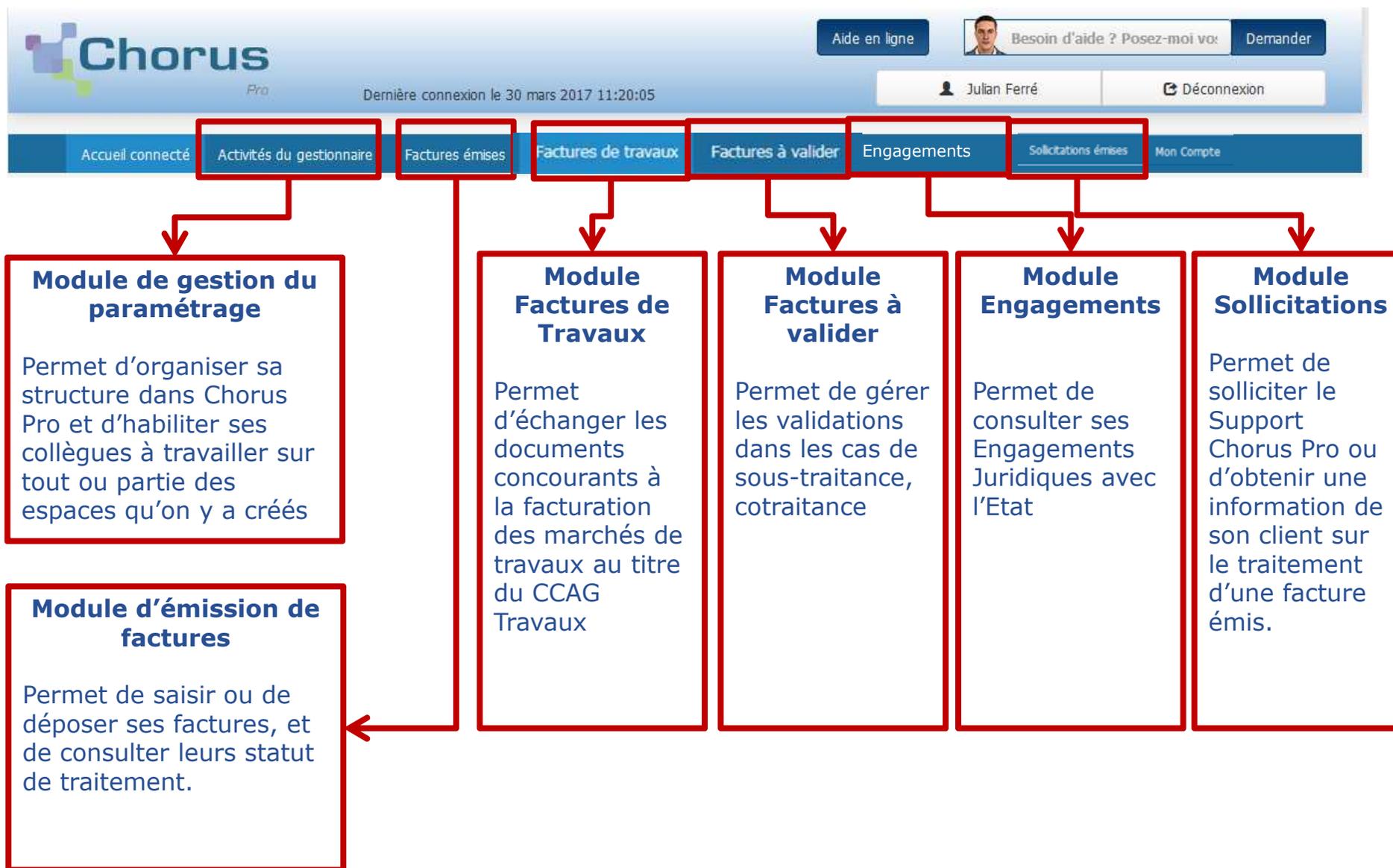
- ▶ Le mode *Portail* est toujours disponible, même si un autre mode d'accès a été choisi.
- ▶ Le fournisseur et l'entité publique choisissent **indépendamment leurs modalités d'émission/réception.**

# Les fonctionnalités de Chorus Pro

## Schéma récapitulatif des modules de base de l'outil



12



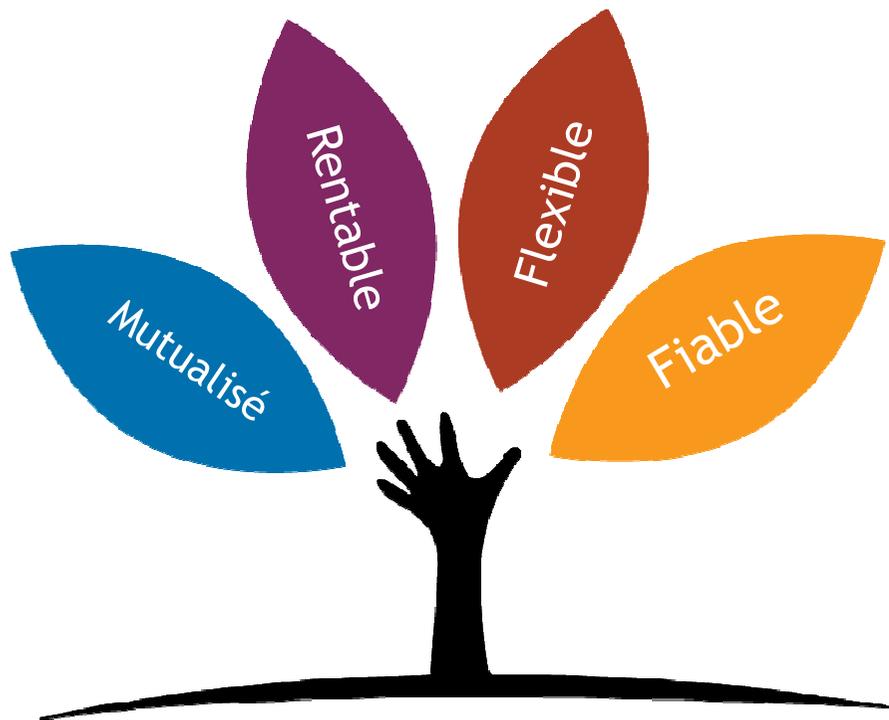


### 3. Les avantages d'utiliser Chorus Pro

# Pourquoi l'utiliser dès maintenant ?

## 4 avantages majeurs

Le programme de dématérialisation des factures est générateur de nombreux avantages.



Avec 1 seul et même outil, vous pouvez adresser l'intégralité de vos clients publics

Dès 2010, une étude conduite par la société GS1 chiffrait à 3 euros par facture les gains imputables à la dématérialisation. Pourquoi attendre pour bénéficier de cet avantage ?

La nature modulaire de Chorus Pro s'adapte à tous les modes d'organisation. Il convient aussi bien aux grands groupes qu'aux petites entreprises.

**Transparence :** Vous êtes notifiés de la date de mise à disposition de votre facture et de ses changements de statut de traitement.

**Conservation :** Toutes vos factures émises sont conservées et restent consultables dans Chorus Pro.

# Pourquoi l'utiliser dès maintenant ?

## 4 avantages majeurs

Chorus Pro apporte une meilleure traçabilité aux factures que vous émettez :



- **Rapidité** : L'envoi de votre facture au destinataire est **instantané**.



- **Transparence** : Vous êtes notifiés de la date de mise à disposition de votre facture et de ses changements de statut de traitement.



- **Conservation** : Toutes vos factures émises sont conservées et restent consultables dans Chorus Pro.

Vous pouvez retrouver et consulter à tout moment l'historique de vos factures émises

La date de dépôt de votre facture est tracée

Vous êtes informés du statut de traitement de vos factures

Type facture	Fournisseur	Destinataire	Service exécutant	Numéro	Date Fournisseur	Date de dépôt	Mt HT	Mt TTC	État courant	Taille PJ	Actions
FACTURE	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS	CAHORS	MAIRIE	0052202210	15/03/2017	16/03/2017			Mise à disposition du destinataire	13,61 Ko	  <input type="checkbox"/>
FACTURE	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS	VILLE DE BOLBEC		0052203357	15/03/2017	16/03/2017			Mise à disposition du destinataire	13,70 Ko	  <input type="checkbox"/>
FACTURE	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS	OFFICE NATIONAL DES FORETS TERRITOIRE SUD OUEST	OFFICE NATIONAL DES FORETS	0052202408	15/03/2017	16/03/2017			Mise à disposition du destinataire	14,14 Ko	  <input type="checkbox"/>



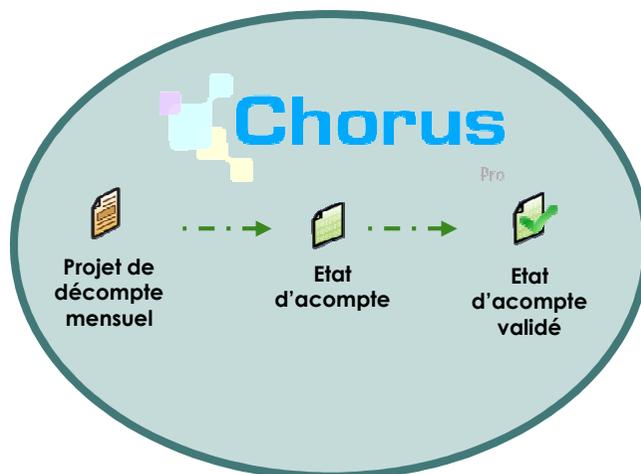
## 4. Les factures de travaux

# Chorus Pro – Factures de travaux

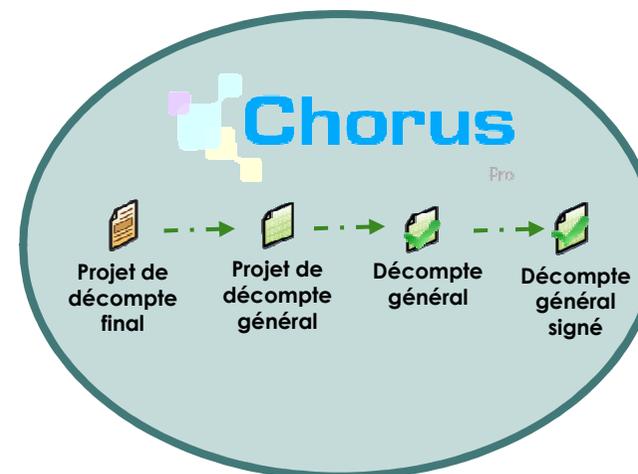
## Principes généraux applicatifs

- Chorus Pro permet la **transmission des pièces concourant à l'exécution des marchés soumis au CCAG de travaux publics**.
- Les pièces relatives à chaque paiement constituent **un dossier de facturation** et sont différentes en fonction de l'avancement du marché.

**Dossier de facturation en cours de marché:**



**Dossier de facturation en fin de marché:**



- Le **cadre de facturation** permet d'identifier le document déposé ainsi que l'acteur en charge du dépôt.

# Chorus Pro – Factures de travaux

## Principes généraux applicatifs

- Chorus Pro permet la prise en charge d'une pièce de facturation pour un marché de travaux **sans référence à une pièce précédente (dépôt initial)** ou **avec référence à une pièce précédemment transmise (association)** :

### Dépôt initial

- **Un dépôt initial est l'initiation d'un dossier de facturation dans Chorus Pro**
- Le cas nominal (en cours de marché) est **l'initialisation du processus** dans Chorus Pro par la transmission d'un projet de décompte mensuel ou d'un projet de décompte final par le fournisseur.

### Association

- **Une association consiste à rattacher un nouveau document à un document précédent afin de compléter un même dossier de facturation sur Chorus Pro**

*Exemple : la MOE dépose un état d'acompte en faisant référence à un projet de décompte transmis par un fournisseur ainsi que la MOA dépose l'état d'acompte validé en l'attachant à l'état d'acompte déposé par la MOE*

# Chorus Pro – Factures de travaux

## Processus en cours de marché



Fournisseur



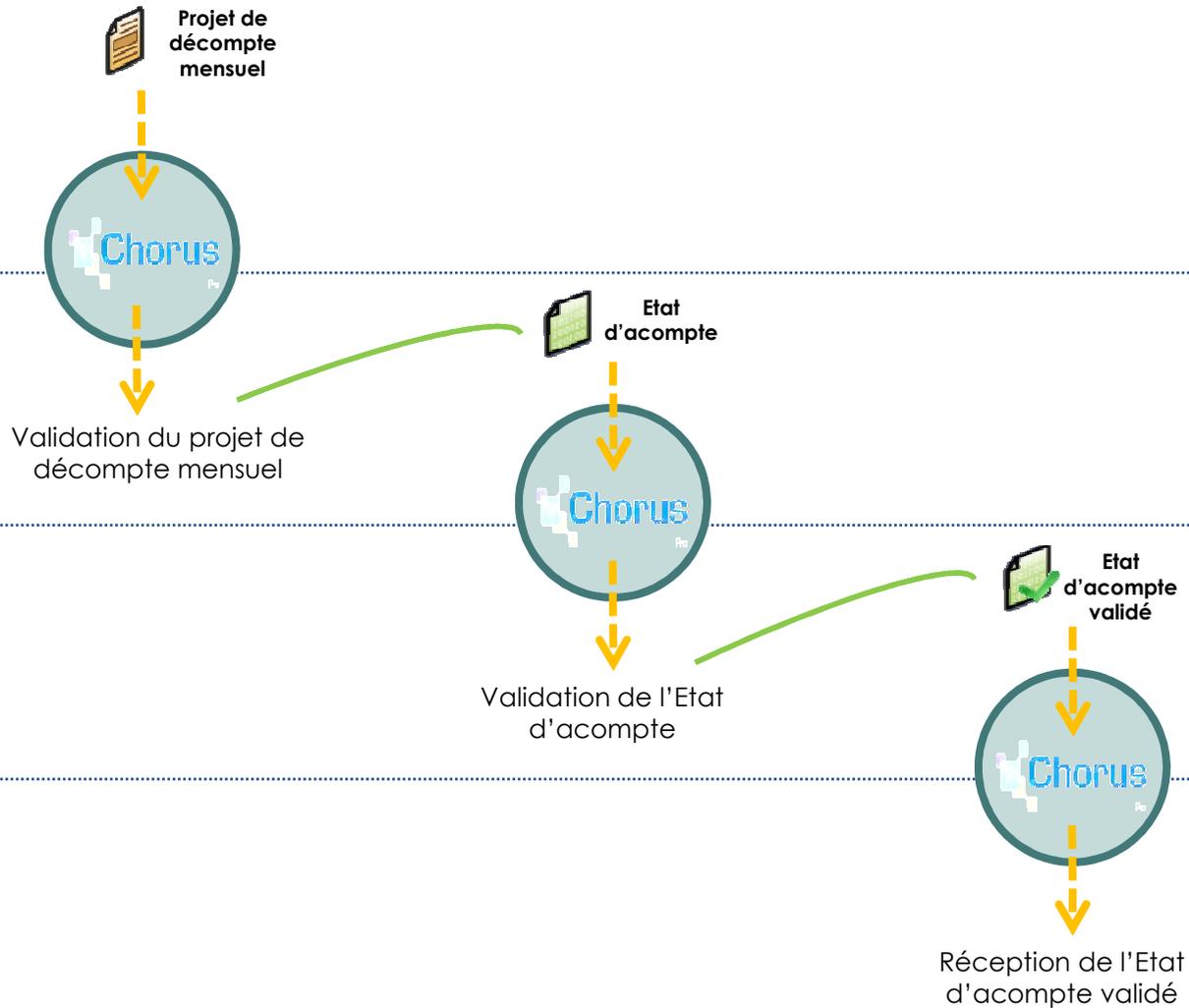
Maitrise d'œuvre



Maitrise d'ouvrage

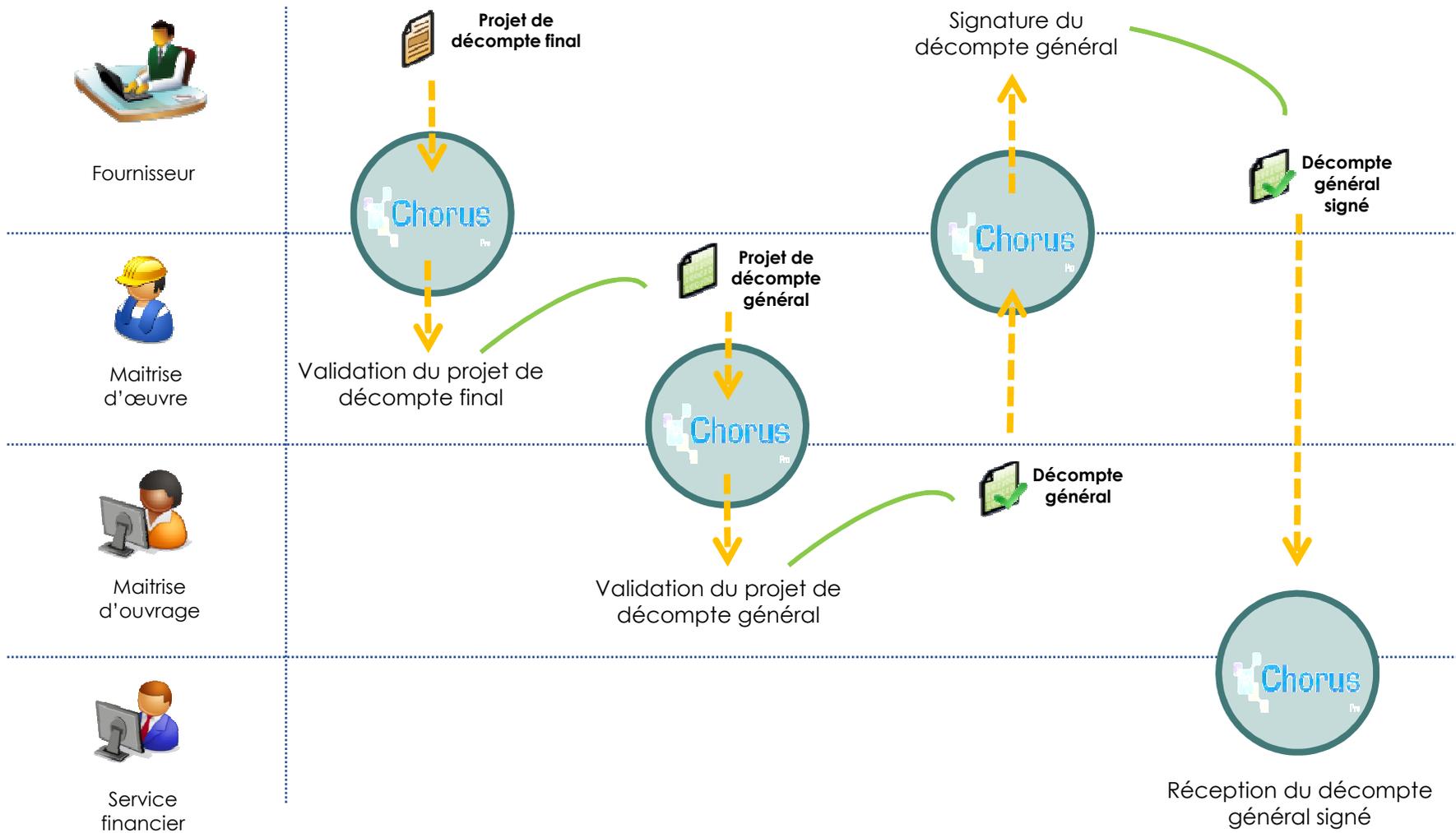


Service financier



# Chorus Pro – Factures de travaux

## Processus en fin de marché

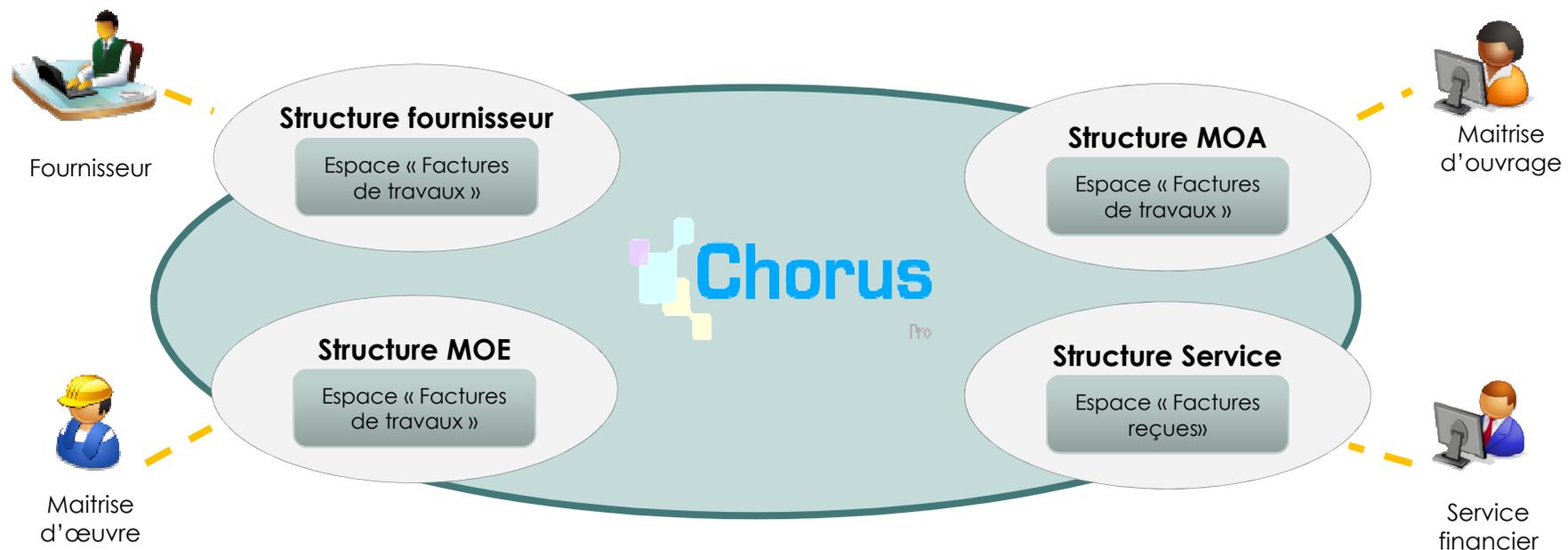


# Chorus Pro – Factures de travaux

## Prérequis et paramétrage de Chorus Pro

L'utilisation de Chorus Pro pour les marchés de travaux nécessite:

- Au moins une **structure** par acteur dans Chorus Pro;
- L'habilitation des utilisateur sur **l'espace «Factures de travaux »**.



# Traiter les factures de travaux

## La sous-traitance

S'il est admis au **paiement direct**, le **sous-traitant** d'un marché de travaux peut déposer sa demande de paiement dans Chorus Pro.

Elle arrive au **titulaire pour validation et transmission à la MOE.**



L'outil assure la traçabilité de la demande, sa validation par le titulaire et son arrivée à la MOE pour prise en compte dans le processus de facturation.

**Cette demande ne donne pas lieu à paiement automatique.** En effet, afin que le sous-traitant soit payé, le titulaire du marché doit, lors du dépôt du projet de décompte mensuel, ajouter la demande de paiement en pièce jointe.

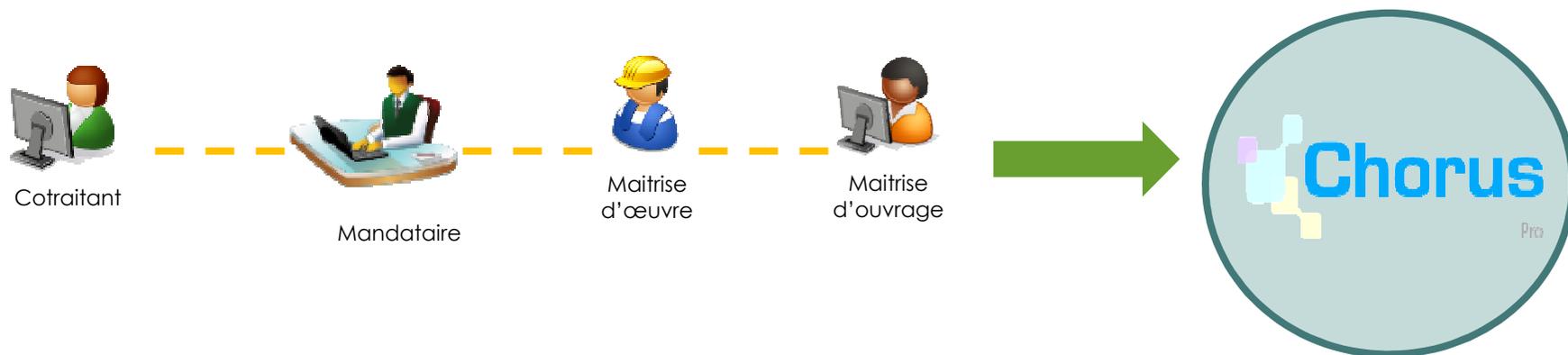
Avant de débuter la procédure, **chaque participant doit se concerter** afin de décider du rôle de chacun.

# Traiter les factures de travaux

## La cotraitance

Si le **titulaire** du marché public est un **groupement**, le **cotraitant non-mandataire peut déposer sa facture dans Chorus Pro.**

Elle doit toujours être **visée par le mandataire du marché.**



Avant de débuter la procédure, **chaque participant doit se concerter** afin de décider du rôle de chacun.



## 5. Des outils pour vous accompagner



### L'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE) propose aux utilisateurs de Chorus Pro des **formations interactives gratuites en ligne** sous la forme de webinaires.

Tous les mois 7 sessions sont animées par l'un de nos experts. Ces sessions peuvent supporter jusqu'à 500 participants et sont organisées en deux parties :

- une présentation théorique et une démonstration pratique dans l'outil ;
- les participants peuvent poser leur question et nous nous engageons à apporter une réponse à tous.

### Les thématiques abordées à chaque mois :

1. Comment créer mon compte utilisateur et déposer mes factures sur Chorus Pro ? (pour les entreprises)
2. Comment se connecter à Chorus Pro et gérer les factures de ses fournisseurs ? (entités publiques)
3. Gérer les factures de travaux sur Chorus Pro (MOE)
4. Gérer les factures de travaux sur Chorus Pro (MOA)
5. Gérer les factures de travaux sur Chorus Pro (Fournisseurs : titulaires, cotraitants et sous-traitants)
6. Comment interfacier Chorus Pro à mon outil de gestion des factures ? (pour une utilisation en EDI ou en API)



### INSCRIPTIONS

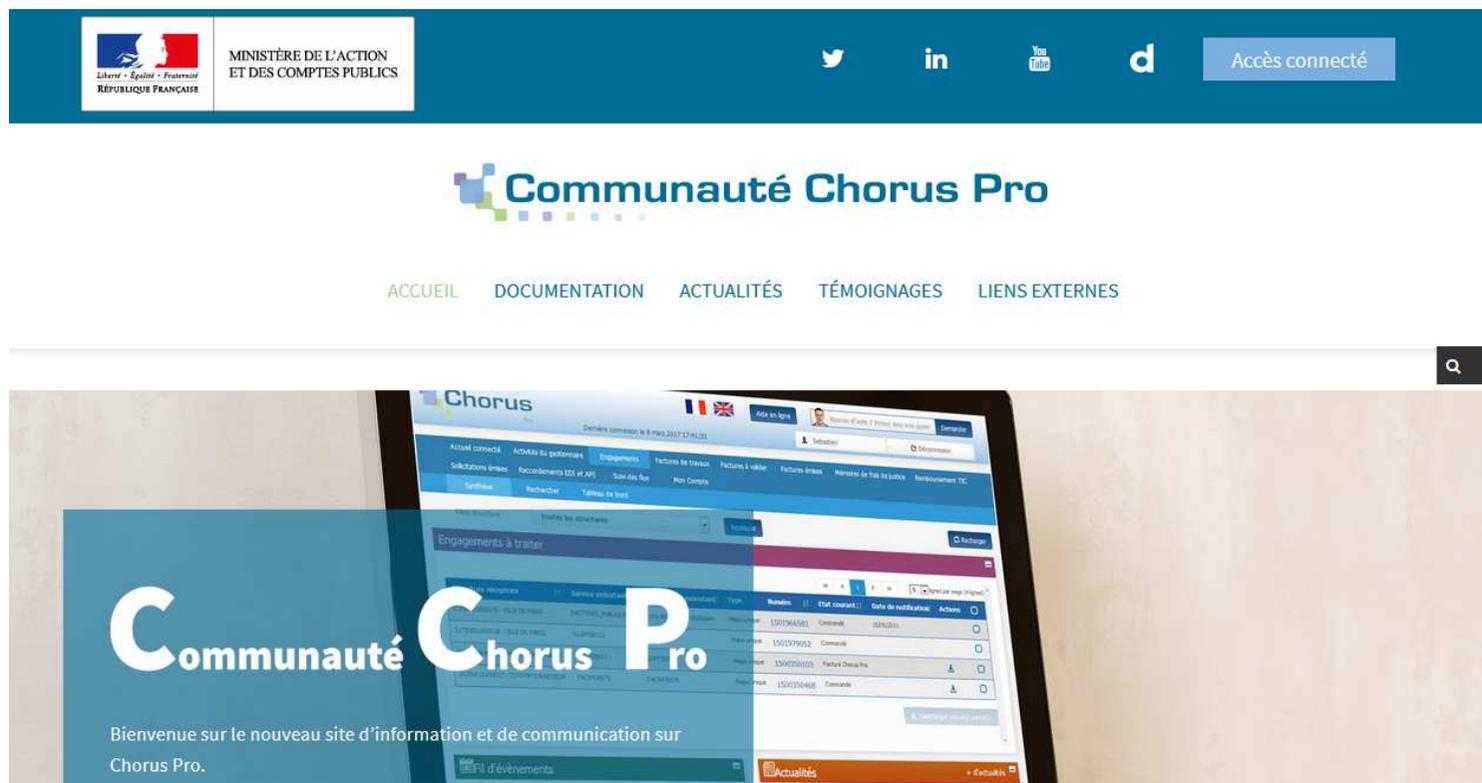
Les inscriptions se font par le site Communauté Chorus Pro, à l'adresse suivante :  
<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/category/webinaire/>

# L'offre d'accompagnement AIFE

## Documentation et Information

- La **Communauté Chorus Pro** est la base documentaire du portail Chorus Pro :
- Un moteur de recherche précis, une accès direct à l'ensemble de la documentation technique et fonctionnelle
  - La possibilité de s'inscrire aux webinaires thématiques
  - Le partage des bonnes pratiques sur le sujet de la dématérialisation
  - La possibilité de s'abonner à la newsletter Chorus Pro

Rendez-vous sur  
<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/>



# Point d'avancement

## Présentation du Robot Conversationnel ClaudIA

- ▶ **Une question ?** ClaudIA, l'assistante virtuelle, est là pour vous répondre.



## Mais qui est ClaudIA ?

ClaudIA **répond aux questions** des utilisateurs **de façon immédiate**.

**Conçue sur l'intelligence artificielle**, elle traite les questions des utilisateurs et **propose des solutions contextualisées** en fonction du profil et des données de chacun.



# Point d'avancement

## Présentation du Robot Conversationnel ClaudIA : les bonnes pratiques

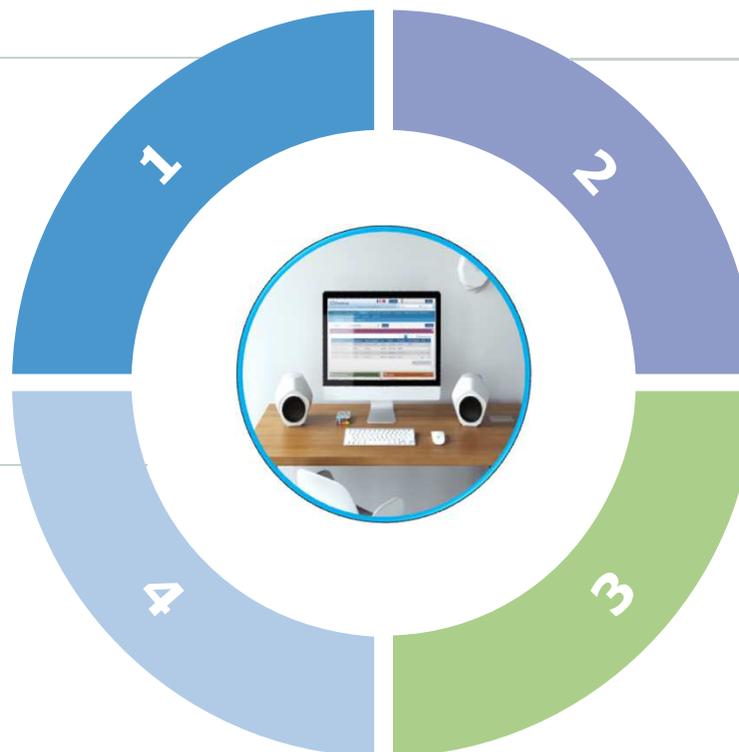
- ▶ **Une question ?** Voici les bonnes pratiques pour la poser à ClaudIA.

Si vous disposez d'un compte, **connectez-vous** au préalable **sur Chorus pro** de manière à bénéficier de toutes les possibilités de ClaudIA (interrogation base de données)

N'hésitez pas à **évaluer les réponses de ClaudIA** grâce aux icônes :



**Un vote négatif** et ClaudIA propose de vous **mettre en relation avec un conseiller**



**Privilégiez les options** proposées par ClaudIA

**Soyez précis** dans la formulation des questions :

- Utilisez des **phrases complètes** (évitez les mots clés)
- Posez des **questions courtes**
- Faites attention à **l'orthographe**

**Familiarisez-vous dès maintenant avec l'outil sur <https://chorus-pro.gouv.fr>**



## 6. Démonstration

fonction de  
empreinte  
24, 7/7  
ou smartphone.

Garantie de  
réception des  
factures par  
l'administration

**aife.**  
agence pour l'Informatique  
Financière de l'Etat

